



**Conférence des Parcs Naturels Régionaux des Pays de la Loire
Mardi 7 juillet 2009**

Hémicycle régional

La trame verte et bleue

OUVERTURE DE LA CONFERENCE

Jean-Pierre LE SCORNET, Vice-président du Conseil Régional, Président de la Commission Environnement et Cadre de Vie

Jean-Pierre LE SCORNET ouvre la conférence, en remerciant ses organisateurs et l'ensemble des intervenants, et en insistant sur la double exigence régionale : la mise en réseau des Parcs naturels régionaux (PNR), la mutualisation, et l'exportation d'un savoir-faire d'un territoire à l'autre. Cette exigence doit s'affirmer sous le signe du développement durable, et par delà la seule problématique des PNR.

Il mentionne les enjeux de la conférence : les connexions ; la préservation des ressources naturelles ; le besoin de nature pour les habitants ; la nécessité et l'utilité de la TVB (Trame verte et bleue) par rapport aux Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) déjà existants ; la portée juridique ; et les moyens financiers. Il souligne l'implication de la Région dans la biodiversité, avec six réserves régionales labellisées et une vingtaine d'autres en instruction. Il rappelle enfin l'objectif, dans le cadre de l'Agenda 21, de 20 % du territoire en Parc naturel régional (PNR) et en Réserve naturelle régionale.

Pierre LEFEVRE, animateur de la conférence, journaliste, scientifique et universitaire, présente le programme de la conférence.

ETAT D'AVANCEMENT DE LA REFLEXION NATIONALE SUR CE THEME

Thierry MOUGEY – Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France

Thierry MOUGEY félicite d'abord les collectivités territoriales et les Parcs naturels régionaux pour cette initiative de rencontre autour des trames vertes et bleues ! A l'échelle nationale, plusieurs Régions, PNR et structures porteuses de SCoT font partie des pionniers de la mise en œuvre de la trame verte et bleue. En Région Pays de la Loire, le cadrage TVB vient accompagner et conforter une démarche qui semble déjà bien en place de prise en compte de la biodiversité.

La TVB concrétise l'engagement n°73 du Grenelle de l'environnement. L'engagement mentionne la volonté de travailler au niveau local, (rappel d'une cartographie à l'échelle du 1/5000^{ème}), avec les institutions locales. Il prévoyait la définition du cadre de référence en 2008, une cartographie des continuités et des discontinuités qui doit être réalisée au niveau national d'ici deux ans, une concertation sur les modalités réglementaires (inscription dans les documents d'urbanisme notamment), contractuelles et incitatives. L'engagement mentionne également l'élaboration concertée d'un critère de biodiversité pour la dotation globale de fonctionnement, que la trame verte et bleue soit opposable aux grandes infrastructures, etc. Pour finir, l'engagement de la mise en place de la TVB visait également à rémunérer le service environnemental et, d'autre part, à contribuer à la mise en œuvre d'un réseau paneuropéen.

Le projet de loi Grenelle 2, dans sa version actuelle, prévoit une distinction entre la trame verte et la trame bleue. Parmi les six objectifs de la TVB indiqués dans le projet de loi figurent la préservation de la biodiversité locale et la qualité des paysages dans un cadre cohérent garanti par l'Etat et sur une base contractuelle, la diminution de la fragmentation des habitats naturels et habitats d'espèces, en

permettant leur liaison par le biais de corridors écologiques. Le septième objectif, qui faisait le lien avec le changement climatique, a été récemment supprimé par une commission du Sénat dans la version actuelle du projet de loi.

Présidé par le sénateur Paul RAOULT, par ailleurs président du Parc naturel régional de l'Avesnois (Nord Pas-de-Calais), co-animé par le ministère en charge de l'Ecologie, et assisté par des organismes d'Etat et de recherche, un comité opérationnel (COMOP, initié début 2008 et se terminant fin 2009) est chargé de la mise en oeuvre de l'engagement du Grenelle sur la TVB. Il est composé d'établissements publics, de collectivités territoriales, de syndicats, d'organisations professionnelles, de chambres consulaires (agricoles, forestières, etc.) et d'associations. Le COMOP travaille à partir du cadre général fourni par le Grenelle 1 et propose des éléments pour le Grenelle 2, notamment au niveau des orientations nationales visant à la préservation et à la restauration des continuités écologiques, qui vont servir de cadre pour les futurs Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE). Le souci affiché par le projet de loi Grenelle 2 est d'intégrer les trames vertes et bleues dans les documents d'urbanisme. En 2010, un comité national TVB, qui comprendra des institutions nationales et locales, lui succèdera.

Le COMOP a élaboré trois guides : le premier définit les enjeux nationaux de la TVB ; le deuxième présente les différentes méthodes permettant de mettre en place la TVB à une échelle régionale (aide pour l'élaboration des futurs Schémas régionaux de cohérence écologique); le troisième inventorie les différentes modalités d'intégration de la TVB dans les grandes infrastructures linéaires. Le COMOP réuni aussi trois groupes de travail : le premier élabore des supports de communication pour les porteurs de projet (Powerpoint, vidéos, etc.) ; le deuxième travaille sur les documents d'urbanisme à mettre en rapport avec la TVB ; un troisième étudie les différentes mesures contractuelles dans lesquelles s'inscrit la TVB. Enfin, le COMOP participe à la création d'un centre de ressource TVB qui devrait voir le jour en 2010.

A ce stade du projet de loi Grenelle 2, il est prévu que chaque Schéma régional de cohérence écologique soit élaboré et mis à jour par la Région et l'Etat au sein d'un Comité régional TVB. Il devrait être soumis à enquête publique, voté par le Conseil régional, et adopté par arrêté préfectoral.

POSITIONNEMENT DE L'ÉTAT SUR LA TRAME VERTE ET BLEUE

Xavier HINDERMEYER – Direction régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement

Xavier HINDERMEYER salue cette opportunité pour la Région de mettre ainsi la biodiversité au centre de son développement. Il fait remarquer la nécessité, au vu des nombreuses échelles d'action, de travailler de manière parallèle. Le schéma régional de cohérence écologique se situera au cœur du dispositif. Il permettra d'identifier les instruments appropriés. Il permettra aussi d'impliquer les acteurs locaux, et notamment les collectivités territoriales porteuses des documents d'urbanisme. Celles-ci devront inscrire leurs objectifs à leur échelle. La thématique de la biodiversité devra être partagée et comprise de tous. Les compétences locales et la communauté scientifique régionale (Conseil scientifique régional du patrimoine naturel) y aideront. Les acteurs économiques – agricoles notamment – qui gèrent les territoires auront aussi une responsabilité importante, et ne devront pas rester isolés.

Un réseau régional de correspondants TVB au sein des services de l'Etat a été mis en place et est coordonné par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Avec elle, un état des lieux devra être effectué le plus rapidement possible. Il précisera les lacunes qu'il faudra combler.

Quel est le calendrier ? L'avis du COMOP sur les premières orientations nationales qui lui ont été communiquées, qui devrait être donné mi-juillet, est attendu avec impatience. Les groupes de travail nationaux rendront, eux aussi, bientôt leurs travaux sur les outils contractuels, sur les aspects socio-économiques et sur les outils fiscaux. Enfin, la loi Grenelle 2 devrait paraître à la fin de l'année avec ses différents amendements.

L'Etat se tient prêt à travailler avec l'ensemble des acteurs, et notamment avec le Conseil régional, et à s'organiser de manière à mutualiser les compétences.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DE LA PRESERVATION DE CES CORRIDORS ECOLOGIQUES

Françoise BUREL – Université de Rennes / Centre National de la Recherche Scientifique

Françoise BUREL souligne le rôle important, dévolu aux scientifiques, de l'expertise et de la vulgarisation. Mais symétriquement, les acteurs devront faire un effort pour se saisir de leur travail de recherche. Elle précise que dans ce cadre, les chercheurs n'ont pas à intervenir sur les politiques menées.

Les corridors écologiques sont des éléments du paysage, y compris urbain. Dans ces paysages alternent des taches d'habitat et des ensembles de réseaux (haies, rivières, routes). Il s'agit de structures spatiales qui engendrent des flux d'organismes (animaux, végétaux) et possèdent une histoire propre. En France, ces derniers sont très hétérogènes, avec des grains fins et fragmentés. Beaucoup d'organismes doivent alors se déplacer pour leur survie, leur reproduction et leur migration. Le concept de connectivité a donc été formé pour mesurer l'inhibition, ou non, de la circulation des individus et selon les espèces.

Les corridors sont justement là pour permettre la circulation, mais aussi l'habitat. De plus, ils peuvent servir de barrière. Par exemple, certaines haies peuvent constituer des passages pour une espèce, des barrières pour une autre. Les corridors ont ainsi pu, à différents endroits, conserver certaines espèces emblématiques et maintenir la biodiversité.

Le programme DIVA Corridors, programme interdisciplinaire, vise à localiser, à mesurer l'échelle, à évaluer, à restaurer et à créer les corridors appropriés. Il cherche à savoir comment il est possible de passer du cadrage local au cadrage régional du corridor. L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature a montré l'utilité des corridors en général et, en particulier, comme solution la plus efficace pour la conservation des espèces. Il part du principe qu'ils n'ont jamais été néfastes pour une espèce, bien que ce dernier élément soit encore en discussion.

Cependant, ce biais ne pourrait régler la question de la biodiversité à lui seul. Les espèces invasives et les parasites peuvent aussi se multiplier dans le corridor, avec une monopolisation du corridor, dans les espaces au fort endémisme, par une seule espèce. Aucune étude sur un corridor ne peut être généralisée à tous. Enfin, il faut toujours essayer de distinguer son rôle de conduit de son rôle d'habitat.

Au final, la question consiste à savoir, lors de la mise en place d'un corridor, s'il s'agit d'instaurer un habitat ou une réglementation.

Thierry MOUGEY ajoute que la TVB, et donc l'identification de corridors écologiques, devra tenir compte de la diversité des territoires. Le guide méthodologique évoqué propose de partir de clefs d'entrée différentes : espèces, habitats, zones d'intérêt écologique majeur et/ou paysages.

Depuis 2005, un groupe de travail animé par la Fédération des PNR de France réunit des praticiens sur le thème de la TVB. Il regroupe aujourd'hui une centaine de membres, parmi lesquels des scientifiques, des associatifs, des collectivités, des représentants de l'Etat et des représentants des

parcs naturels régionaux. Ce « groupe de réflexion » travaille sur des questions comme celles de la compensation écologique et des TVB, du lien avec l'urbanisme, ou encore sur des problématiques agricoles et scientifiques. Les productions de ce groupe seront prochainement accessibles au plus grand nombre. Par ailleurs, 25 parcs naturels régionaux sont impliqués dans des appels à projet lancés par le ministère de l'Écologie, et 35 parcs sur les 46 mettent déjà en œuvre des politiques impliquées dans la TVB.

Pascal LACROIX, délégué régional pour les Pays de la Loire du Conservatoire botanique national de Brest, demande à Françoise BUREL si elle distingue la faune de la flore dans les différentes fonctions écologiques des corridors. Il lui demande si, plus précisément, elle définit le rôle du corridor pour les espèces végétales.

Pour **Françoise BUREL**, les données les plus nombreuses concernent les animaux, mais de plus en plus de travaux concernent les plantes. La mise en place de la TVB implique une collecte et une mutualisation des données de plus en plus forte ainsi qu'une phase d'expérimentation et surtout d'évaluation qui pourra à terme nous éclairer sur tous ces points.

TABLE RONDE N°1. L'IDENTIFICATION ET LA GESTION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE A DES ECHELLES TERRITORIALES COHERENTES

IDENTIFICATION DES SITES PRIORITAIRES ET DE LEURS INTERCONNEXIONS DANS LE CADRE DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL

Loïc BIDAULT – Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine

Loïc BIDAULT part d'un exemple concret, symbole de la TVB : le balbuzard, qui niche dans la forêt de Chinon (trame verte), et se nourrit et émigre dans la Loire (trame bleue). Il se réjouit de pouvoir enfin parler de biodiversité et de paysage, sans susciter les moqueries entendues il y a 30 ans.

Dans les chartes de parc, une force juridique opposable aux collectivités en matière d'urbanisme comme de biodiversité permet de soutenir la TVB. Elle oblige cependant à une certaine prudence et à une connaissance, notamment scientifique, du sujet, des espèces et des espaces. Cette charte a été renouvelée il y a un an pour le PNR Loire – Anjou – Touraine, pour 12 ans. Le plan de parc (au 1/100 000^{ème}), est une cartographie des enjeux de la charte et figure les zonages écologiques, sachant que les documents d'urbanisme doivent lui être compatibles. Il prend en compte la notion de paysage emblématique, la Loire étant inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La TVB du parc se traduit ainsi : la notion de « nature exceptionnelle » (opposée à celle, controversée, de « nature ordinaire ») est cartographiée en « sites exceptionnels », très localisés, et intouchables ; d'autres zones, dites écologiques « majeures », ne peuvent être modifiées qu'à condition de compenser les effets néfastes ; s'y ajoutent enfin des zones de « fonctionnalité écologique ».

Le PNR est, par sa charte, présent dans tous les groupes de travail des PLU et des remembrements. Il cherche à affiner ces travaux dans le sens de la TVB tout en restant pédagogue et en ayant pris connaissance des recherches scientifiques.

Le PNR a répondu par ailleurs à un appel à projet BORLOO qui vise à maîtriser l'urbanisation et à endiguer la péri-urbanisation sur l'axe Loire, ce travail tient ensemble urbanisme et paysage, avec une sensibilisation dans les SCoT et une déclinaison dans les PLU.

CARTOGRAPHIE DES MAILLAGES BOCAGERS A L'ECHELLE DU DEPARTEMENT DE LA VENDEE

Alain CHALOPIN – Fédération Régionale de Chasse des Pays de la Loire **Gilles DOUILLARD – Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée**

Alain CHALOPIN inscrit le travail de suivi et de veille des maillages bocagers en Vendée, dans le cadre régional de la stratégie en faveur de la biodiversité, en coordination avec les acteurs locaux.

Il a été réalisé en ce sens une cartographie bocagère, dont il présente trois des cartes réalisées avec l'Inventaire Forestier National (IFN) sur Système d'Information Géographique (SIG), à une échelle régionale traduisible à l'échelle cantonale, et comptant le nombre de mares par mètre carré. Il présente

une carte qui, couplée avec les peuplements forestiers, synthétise les trois précédentes et montre l'importance de la trame bocagère en Pays de la Loire : 89 mètres linéaires par hectare de Surface Agricole Utile (SAU) ; 65 000 mares, avec 4 mares par kilomètre carré de SAU ; 1 million d'hectares de prairies, soit 30 % de la surface régionale. Une méthodologie plus fine est en cours de développement pour rendre ce travail de suivi et de veille utile aux élus locaux. Ce travail ne prétend cependant pas se substituer au travail qualitatif local.

Gilles DOUILLARD souligne – les communes de la région étant caractérisées par la présence de haies et de mares – la nécessité de traduire effectivement ces données cartographiques précises au niveau local. En effet, elles font trop souvent défaut aux élus locaux. En tant que maire d'une commune rurale, il lui paraît indispensable d'identifier, de répertorier et de donner un statut aux haies et aux mares, ces habitats naturels de la commune. Un tel diagnostic est nécessaire à la discussion avec les utilisateurs de ces lieux (agriculteurs, chasseurs, randonneurs, etc.) et au suivi du territoire.

Il présente une vue aérienne de Saint-Etienne-du-Bois, dont il est le maire, avec son maillage bocager. Avec le Centre Permanent d'Initiatives Pour l'Environnement (CPIE) Sèvre et bocage et le pays Yon et Vie, Saint-Etienne-du-Bois a contacté la Fédération Régionale des Chasseurs (FRC) pour avoir ces données.

Gilles DOUILLARD insiste sur la nécessité de se concerter avec les acteurs locaux, d'impliquer les chasseurs que la TVB préoccupe, et de discuter avec les agriculteurs. Car, contrairement à ce que pensent généralement les élus, la biodiversité est tout aussi importante que le développement démographique de la commune.

Alain BENTHAHA, Conseiller régional, Vice-président de la Commission « Environnement et cadre de vie », Vice-président du Parc Naturel Régional de Brière, salue l'importance de ce travail, dans la mesure où l'ensemble des mares de la région équivaut à 3 500 hectares. Il rappelle cependant la nécessité de l'affiner au niveau du terrain.

IDENTIFICATION EN VUE D'INTEGRATION DANS LES PLU

Gérard RIVOISY – SCoT Yon et Vie

François VARENNE – Ligue pour la protection des oiseaux de la Vendée

Gérard RIVOISY informe que le pays Yon et Vie, syndicat mixte créé en 2002, dont le SCoT a été adopté en 2006, regroupe 23 communes rurales autour de la Roche-sur-Yon, deux communautés de communes et 115 000 habitants. Son document d'orientation générale prévoit la protection du maillage bocager, des trames vertes, des prairies et des zones humides. Seuls les éléments naturels majeurs présentant un intérêt en termes de cohérence intercommunale feront l'objet d'une représentation graphique dans le SCoT (vallées traversant, zones boisées étendues). Le pays cherche donc à enrichir le document initial dans le souci de cohérence entre espaces naturels favorisant la biodiversité, l'inclusion de cette dimension dans les documents d'urbanisme et la mise en avant du rôle des corridors.

François VARENNE présente la synthèse d'un diagnostic écologique entamé en 2007. Cette synthèse a été rendue possible grâce à la mobilisation d'un réseau local de naturalistes. Elle regroupe les boisements de plus de 10 hectares, les Plans d'Occupation des Sols et les Plans Locaux d'Urbanisme, distinguant les zones agricoles, les zones naturelles, les zones urbanisées et les zones à urbaniser. La synthèse permet de constater une différence, d'une part, entre le nord et le sud, et, d'autre part, entre les plateaux, avec une agriculture intensive, et les vallées, aux zones plus humides,

les corridors écologiques se confondant le plus souvent avec la trame bleue. Elle distingue les zones prises en compte par les documents d'urbanisme de celles qui n'y sont pas prises en compte. Sa traduction à l'échelle communale permet la révision des Plans Locaux d'Urbanisme. Ces préconisations de zonage et de modalités de gestion des terrains communaux (bourgs, cours d'eau, projets d'urbanisation) proviennent d'un faisceau d'informations : connaissance de la présence ou de l'absence d'espèces, observations ponctuelles (mortalité routière, par exemple) et prise en compte du paysage.

Gérard RIVOISY signale qu'un numéro spécial du bulletin d'information *Yon et Vie*, envoyé à tous les habitants, présentait une vulgarisation de l'étude et apportait des éléments de sensibilisation sur la gestion différenciée des espaces publics.

DEBATS

Pierre LEFEVRE, pour ouvrir le débat, demande à Françoise BUREL ce qu'elle pense, en tant que scientifique, des procédures exposées.

Selon **Françoise BUREL** faire un inventaire, évaluer la richesse des territoires et proposer des connexions constituent un bon départ. Elle se demande cependant si toutes ces connexions sont nécessaires et s'il faut absolument toutes les matérialiser, plutôt que, plus simplement, en définir les usages, en respectant la « biodiversité ordinaire » et en partant du statut protégé de certaines espèces.

Thierry MOUGEY signale que, selon un rapport de l'INRA de 2008, « Expertise collective sur l'agriculture et la biodiversité », le premier facteur de maintien de la biodiversité en milieu rural réside dans le maintien des infrastructures agro-écologiques (haies, bandes enherbées, bosquets, fossés, talus, mares, etc.). Avant même de parler de connexion, il est donc nécessaire de conserver et d'entretenir ces infrastructures par une gestion favorable à la biodiversité.

Françoise BUREL ajoute que la connectivité est effectivement importante, surtout dès lors que peu d'éléments concernant ces infrastructures sont disponibles.

A la demande de Pierre LEFEVRE, elle définit en quelques mots la biodiversité à la fois comme la diversité du vivant et comme le regard qu'y porte l'homme (sa perception, mais aussi ses usages, etc.). En tant qu'écologue, elle considère ainsi notamment le paysage comme un territoire écologique, activité humaine incluse, les sciences sociales le définissant plutôt comme une simple perception.

Thierry MOUGEY indique qu'une étude a été confiée par le ministère chargé de l'Ecologie à la Fédération des parcs naturels régionaux de France et à la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels sur les outils de nature contractuelle qui pourraient servir à la mise en œuvre des trames vertes et bleues. Le projet de loi de Grenelle précise que la trame doit se faire de manière contractuelle. Il souligne la dimension de « démocratie participative » pour la réalisation de cette étude, puisqu'un questionnaire est diffusé largement dans les différents réseaux (PNR, Pays, Chambres d'agriculture, CRPF, Fédération des chasseurs, Régions, etc.) pour faire remonter des retours d'expérience. Il remarque encore que des contrats entre certaines Régions (Nord-Pas-de-Calais, Alsace, Rhône-Alpes, etc.) et des territoires (Pays, PNR, intercommunalités), qui traduisent la TVB au niveau du territoire local et ensuite au niveau de la parcelle, ont déjà été engagés. De nombreux outils contractuels existent déjà et peuvent être mobilisés au service des trames vertes et bleues, notamment les mesures agro-environnementales attentives aux interconnexions (incluant les corridors) et les baux à clauses environnementales.

Xavier HINDERMEYER préconise, lui aussi, l'utilisation des outils existants, plutôt que l'invention d'outils nouveaux, à moins d'en trouver certains qui se révéleraient absolument nécessaires, étant donné que les crédits sont limités et augmenteront peu – sauf si la PAC permet de créer des compléments financiers.

Alain BENTHAHA tient à rendre hommage au travail fourni par la Région pour protéger la biodiversité, mais souligne la nécessité pour l'Etat, au-delà des bonnes intentions, de dégager désormais des moyens financiers qui ont parfois manqué.

Jean-Michel MARCHAND, Président du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine, se demande, quant à lui, si les moyens pour la mise en œuvre seront présents. Une fois les inventaires effectués, des manques seront visibles. Les outils existants, et notamment les mesures agro-environnementales et les baux à clause environnementale pré-cités, devront évoluer pour compenser ces manques, en tenant compte de la densification importante et de la qualité des paysages de la région de l'ouest, les corridors secondaires devant se connecter aux corridors majeurs.

Enfin, il confirme que la biodiversité ordinaire doit être prise en compte. Un dessin de Plantu évoque le drame de la biodiversité en présentant le même paysage à trois moments différents. Le premier se nomme la chênaie, et représente une forêt. Le second se nomme encore la chênaie, et représente un arbre. Le troisième se nomme encore la chênaie, et représente un magnifique lotissement. Mais il n'y a plus de chêne.

Nicole LE NEVEZ, responsable au Conservatoire régional des Rives de la Loire et de ses affluents (CORELA), n'entretient pas d'inquiétude sur les outils existants, mais plutôt sur le point de départ : comment utiliser les corridors ? Comment apprécier les fonctionnalités des mosaïques d'espace ? Sur les rives de la Loire, des espèces qui vivent dans les grandes zones de prairie risquent de disparaître avec le maillage bocager.

Françoise BUREL remarque qu'il est, en effet, nécessaire de reconnaître l'hétérogénéité du territoire. Celui-ci ne doit pas être homogénéisé par une TVB, qui doit rester un outil, et non pas une panacée. La fragmentation du continuum prairial doit, selon elle, absolument être limitée.

Nicole LE NEVEZ informe avoir effectivement trouvé, dans son travail avec les scientifiques, des éléments étonnants, comme des prairies *a priori* homogènes qui s'avéraient pourvues de nombreux réseaux différenciés. La question de l'évaluation lui paraît donc cruciale – ce que confirme Françoise BUREL.

Thierry MOUGEY atteste de l'ampleur des travaux qui attend encore le COMOP.

Loïc BIDAULT insiste sur la connexion du domaine scientifique et du domaine politique (incluant les instances administratives), et sur la relation avec les territoires limitrophes. La traduction en zone N d'une trame dans les Plans Locaux d'Urbanisme exige moins, selon lui, des moyens financiers qu'une sensibilisation.

Christian PACTEAU, Vice-président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO Vendée) et référent auprès de la Ligue pour la Protection des Oiseaux sur les questions d'éco-toxicité insiste sur certaines atteintes à la biodiversité constatées dans le rapport de l'INRA : substitution massive de la fertilisation organique par une fertilisation minérale à hauteur de 80 % de la biomasse ; perte des rotations longues ; toxicité des produits employés dans l'agriculture. La surface agricole s'élève à 70 % du territoire des Pays de la Loire, 58 % de celui de la France, sur lesquels 56 % sont soumis à l'usage des pesticides et autres biocides. Que pourra la TVB contre ces atteintes ?

Françoise BUREL souligne que ce rapport de l'INRA met en évidence les effets liés aux pratiques, d'une part, et les effets liés à la structuration des paysages et aux éléments naturels, d'autre part ; elle souligne la nécessité de travailler à ces deux niveaux. Intervenir, à l'appui de ces études scientifiques, sur les nuisibles, devrait limiter l'usage des pesticides.

Laurence RAMOLINO, Présidente de l'Union régionale des Centres permanents d'Initiatives pour l'environnement, insiste sur la nécessité pédagogique de vulgariser la biodiversité ordinaire et, lors d'une phase de concertation du type démocratie participative, de décrire la TVB aux usagers et aux acteurs concernés.

Alain BENTHAHA confirme que, entre les décisions politiques et la dictature des experts, l'enjeu démocratique réside dans l'appropriation. La méthode de mise en œuvre est donc aussi importante que le contenu.

Christian AIME, Secrétaire général de la Chambre d'agriculture de Vendée, rappelle l'importance de l'histoire de l'agriculture et de l'aménagement du territoire, et la nécessité d'y impliquer les acteurs de terrain. Est-il possible, par exemple, de garder des animaux ? Parfois cela est souhaité, mais en interdisant les bâtiments d'élevage et les routes d'accès. Les Chambres d'agriculture peuvent aider à déterminer les zonages en fonction de ces besoins. La biodiversité ne doit pas non plus constituer une compensation du recul du territoire agricole de la région, qui est la première région agroalimentaire.

Françoise BUREL souligne le caractère diversifié de l'agriculture et du paysage en Pays de la Loire, avec 10 % du territoire semi-naturel et de nombreux espaces interstitiels. Il est donc effectivement nécessaire, pour un développement durable de l'agriculture qui prenne en compte les échanges internationaux, de préserver l'hétérogénéité de ce territoire et des espèces qui y vivent.

A ce titre, **Xavier HINDERMEYER** conseille un document pédagogique très simple et illustré de nombreux exemples concrets en deux tomes sur la biodiversité, disponible sur le site du ministère de l'écologie.

Françoise BUREL rappelle le travail effectué sur les compensations des effets néfastes des infrastructures de transport (aérien comme souterrain), avec, notamment, des ouvrages végétalisés. Si l'expérimentation n'est pas possible, des observatoires en bord d'autoroute ont été constitués. La question s'est posée, par exemple, de savoir si un insecte menacé, le pique-prune, pouvait passer par-dessus une autoroute. Cela a interrompu la construction de l'autoroute, et a permis de financer des recherches sur cet insecte, révélant un pan entier de la vie de la faune locale.

TABLE RONDE N°2 : L'INTEGRATION DE CES CONTINUITES ECOLOGIQUES DANS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET LES POLITIQUES PUBLIQUES

PERENNISER LA TRAME VERTE ET BLEUE EN LIEN AVEC LE DEVELOPPEMENT URBAIN

Stéphane BOIS – SCoT Saint-Nazaire – Nantes Métropole

Stéphane BOIS se réjouit de cette discussion autour du SCoT, outil d'articulation entre l'urbain, le naturel et l'agricole, qui est à même de prendre en compte la biodiversité.

Le SCoT Saint-Nazaire (adopté en mars 2007) réunit 5 intercommunalités, 57 communes et 800 000 habitants sur 1 600 km². Représentant la Trame Bleue, il se déploie le long de son estuaire qui est potentiellement, comme l'a dit M. BORLOO, une « réserve naturelle nationale », et se caractérise par une forte présence de l'eau (40 000 hectares de zones humides dont 20 000 pour le PNR, 1 500 kilomètres de cours d'eau et 200 kilomètres de rive de Loire). Au titre de la Trame Verte, 85 % de l'espace n'y est pas urbanisé, 74 % du territoire est occupé par des prairies.

Le SCoT vise à une croissance démographique soutenue et durable (884 000 habitants pour 2020. Depuis 1960, la population a augmenté de moitié, et l'espace urbain a quadruplé. Le SCoT vise également, dans une gestion intercommunale, à la construction d'une « éco-métropole ». Elle stopperait, en interdisant la construction à certains endroits notamment, et en restaurant d'autres endroits, la dispersion urbaine qui fragmente l'espace naturel (« la ville Mikado »). Elle diminuerait la consommation d'espace par habitant, et favoriserait le transport collectif. Le SCoT vise enfin, à l'horizon de 2030, le chiffre de 69 000 hectares d'espace agricole pérenne. L'agriculture est réalisée en terres hautes et terres basses pour l'entretien de ces milieux, sièges de la biodiversité. La carte du schéma de secteurs de la CARENE vient déterminer la trame verte, avec, au centre, la zone conséquente de la Grande Brière.

À une phase de protection par le Scot, jusqu'à la parcelle (cf. rôle des coupures, des bandes enherbées, etc.), succèdera une phase d'observation dynamique et d'évaluation des continuités et discontinuités, les corridors notamment, « la nature en ville » à l'exemple des Suisses et en direction de ce que Gilles CLEMENT nomme le « tiers paysage ».

TRAVAIL D'INTEGRATION DANS LE PLU ET DANS LE SCOT

Valérie BRUNET – SCoT d'Angers

Valérie BRUNET présente le territoire du SCoT d'Angers qui, très diversifié, rassemble 4 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), 66 communes et 300 500 habitants pour 126 000 emplois et 124 000 ménages sur 1 000 Km². Au vu de son emplacement, sa TVB exigera un inter-SCoT.

Le plan d'aménagement et développement durable du SCoT vise les mêmes objectifs que ceux annoncés par Stéphane BOIS : concentrer le développement urbain sur le pôle métropolitain et les polarités péri-urbaines (grâce aux transports notamment), et donc limiter l'étalement ; protéger l'espace

agricole, aussi bien en tant qu'espace biologique qu'en tant qu'espace économique ; et valoriser la TVB.

La TVB sera encadrée par une armature verte et bleue (AVB), considérant le paysage, au sens de la Convention de Florence, comme espace perçu résultant d'une histoire d'activités humaines et biologiques. L'AVB rassemble les grands ensembles agricoles et paysagers. Elle permettra, à force de recommandations, de prescriptions et d'interdictions, de mieux insérer la TVB.

Un bureau d'études spécialisées a été mandaté dans ce cadre. Il rassemble un agronome, un écologue et une paysagiste. D'autres groupes de travail cherchent à y inclure la dimension sociale et ont localisé les réservoirs de biodiversité avec leurs interconnexions. Ces réservoirs ont été hiérarchisés en « réservoirs remarquables » protégés d'une part, et en réservoirs de nature ordinaire, d'autre part. Les zones ont été identifiées par la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique 2 (ZNIEFF 2), par l'ENS ou encore par le bureau d'étude, à l'échelle du SCoT. Des recommandations seront transmises aux agriculteurs, à la population et aux acteurs pour favoriser les connexions entre réservoirs de biodiversité. Sur tous ces réservoirs, la nécessité de faire, sur le terrain, de la pédagogie, se fait sentir.

INTERVENTION D'UN OPERATEUR LOCAL DE SCoT APPROUVE

Fiona THOMAS – SCoT Pays de Rennes

Fiona THOMAS présente le SCoT Pays de Rennes qui rassemble une agglomération et quatre communautés de communes, 500 000 habitants, et qui se caractérise en majorité par un paysage agricole de bocage. Le Pays s'est constitué en 1999, malgré des résistances locales. Mais à cette fédération « molle » a succédé une charte beaucoup plus forte et , signée en 2001. Il a mandaté une agence d'urbanisme, AUDIAR, qui a mené un travail d'analyse de l'environnement naturel. Cependant, les milieux sources (réservoirs) n'étaient alors pas recensés en dehors de l'agglomération en appui à l'analyse. En 2004, un recensement des milieux naturels d'intérêt écologique (MNIE) a été mené sur les communautés de communes hors agglomération. Il a alors permis à l'AUDIAR d'alimenter son étude des milieux naturels et des zones de connexion biologique précise sur l'ensemble du territoire

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) aboutit à une trame bleue « de principe » qui est ensuite décliné de façon précise dans le Document d'Orientations Générales (DOG). Pour cela, les cartes diagnostic ont été traduites en plusieurs niveaux d'intention et soumises aux élus pour qu'ils fassent eux-mêmes le choix du niveau de curseur. Les élus, réunis en ateliers de réalisation du SCoT, ont systématiquement choisi un niveau d'engagement écologique maximum.

Un atlas des milieux naturels d'intérêt écologique a ainsi été associé au SCoT en tant qu'outil prescriptif. Le MNIE devient un outil réglementaire à transposer dans les PLU. Un inventaire complémentaire des milieux naturels débutera en 2010 sur l'agglomération pour mettre à jour la connaissance sur les milieux dont les recensements commencent à dater a été entrepris Les élus souhaitent adjoindre à l'étude un document de préconisations sur gestion adapté à chaque milieu.

La concertation, la culture partagée entre EPCI et la proximité des élus avec la nature dans leur territoire ont permis d'aller très loin dans le recensement et dans le diagnostic écologique, au sein des enjeux larges d'habitat et d'attractivité du territoire . Les grandes continuités à protéger sont traduites, en zonages au sein du PLU, en incitations à l'acquisition à certains endroits et en interdictions de constructions à d'autres, le système d'application étant plus souple et adaptable que la cartographie.

DEBATS

Pierre LEFEVRE ouvre le débat en questionnant Thierry MOUGEY sur les problématiques qui viennent d'être évoquées.

Thierry MOUGEY précise que le projet Grenelle 2 n'est pas encore une loi, et est susceptible d'évoluer. L'idée d'un zonage spécifique sur les corridors n'est pas encore tranchée au sein du COMOP. Au CEMAGREF (Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts / Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement), une étude sur la prise en compte des trames vertes et bleues dans les SCoT a commencé afin d'en collecter les différentes méthodologies, et de fournir ainsi un guide méthodologique favorisant les TVB dans les SCoT.

Stéphane BOIS signale que les élus ont prévu, avec le nouveau Grenelle, d'imposer, au sein du schéma directeur, un seuil plancher de TVB qui devra être intégré dans le SCoT.

Valérie BRUNET confirme, dans son SCoT, l'attention aux différentes manières d'urbaniser selon les domaines (hameaux, etc.) en fonction de certaines règles de densité, et cela de manière à protéger les espaces agricoles, et donc la biodiversité.

Elle a développé, dans le PADD, l'idée d'une rocade verte ceinturant Angers, un espace tampon, à vocation sociale, entre l'espace urbain et l'espace rural ou péri-urbain, qui pourra, dans le cadre de la TVB, contenir l'urbanisation et s'associer aux coulées vertes en ville.

Fiona THOMAS insiste sur la nécessité d'éviter le mitage, en limitant par exemple les hameaux, et ce, afin de favoriser la biodiversité.

Alain BENTHAHA affirme que, les dispositifs se superposant, les maîtres mots doivent être la cohérence et la démocratie. Il faut éviter les postures technocratiques et se concentrer sur l'agglomération.

Fiona THOMAS estime que la forte présence de milieux naturels riches et fonctionnels peut constituer une vraie chance pour des communes rurales, notamment en termes de tourisme de proximité.

Jean-Michel MARCHAND se veut convaincu et pédagogue. L'arrivée de nouveaux habitants constitue selon lui, dans les communes rurales, la seule richesse possible. Il ne faut donc pas l'empêcher. Mais il faut avertir les élus que leur accueil ne peut plus se faire de la même manière. De plus, il convient d'éviter de consommer l'espace agricole et naturel aussi rapidement que cela se fait aujourd'hui. Deux hectares par jour, par exemple, sont consommés dans le département du Maine-et-Loire. Il est donc nécessaire de trouver d'autres formes d'habitat, en regardant ce qui se passe, par exemple, au Canada, où des coopératives de propriétaires ont permis de partager un certain nombre de services familiaux, comme des jeux pour enfants. Les SCoT doivent certes être prescriptifs, mais ils doivent aussi être évolutifs, en fonction des nouvelles analyses et des nouvelles possibilités.

Alain BENTHAHA rappelle que les maires ne sont plus les maîtres absolus de leur commune, et doivent entrer dans un cadre plus large – qui est celui des agglomérations. Ces dernières doivent être le lieu d'arbitrage des différents intérêts et de rassemblement des différentes compétences. Quelle est la force juridique des PNR vis-à-vis des communautés d'agglomération, par exemple ? Une intelligence partagée des territoires qui se concrétise dans des formes juridiques est nécessaire.

A ce propos, **Loïc BIDAULT** rappelle que le SCoT d'Angers, sous la pression d'une

communauté de communes concernée, a violemment réagi, par exemple, contre le plan du PNR voisin, issu de la nouvelle charte. Une discussion a eu lieu qui a enlevé la notion de « limites intangibles ». Il s'agit là d'un exemple de conflit entre différentes forces juridiques.

Fiona THOMAS se félicite, quant à elle, de l'accord trouvé avec les élus communaux qui ont eux-mêmes participé à l'établissement du ScoT, en les adaptant à chaque fois aux spécificités de leur territoire.

An LUONG, Conseillère Aménagement à la Chambre d'Agriculture de la Mayenne, constate que les outils urbanistiques, destinés à des règles de constructibilité, ne sont pas très adaptés à la TVB. Agriculteurs, urbanistes et environnementalistes devraient donc se concerter pour se fixer des objectifs urbanistiques favorisant la protection de l'environnement. Le bocage évoluant de manière dynamique, il faudrait le mettre en relation avec l'évolution du monde agricole, qui, outre l'entretien des haies, supporte des charges très importantes, et devrait être valorisé dans sa mission d'entretien et de valorisation du territoire, notamment dans les filières bois.

Fiona THOMAS lui répond que pour le Pays de Rennes, un programme local d'agriculture, voté par les Chambres et les EPCI, ouvre un certain nombre de pistes qui vont dans ce sens.

Alain CHALOPIN confirme que la filière bois et énergie constitue une chance pour le bocage. Il est important que la préservation des ressources durables soit inscrite dans les PLU et les SCoT, sous la forme de charte de bonne utilisation du bocage, et en organisant la filière bois et énergie en conséquence.

Françoise MARCHAND, Vice-présidente de la Commission « Environnement et cadre de vie », Vice-présidente du PNR Normandie-Maine, précise que, dans un pays exemplaire, le pays de la Haute Mayenne, la filière bois et énergie est entretenue par la demande des équipements publics, et qu'en Normandie, les collectivités font un travail d'accompagnement de la filière bois, qui est aussi créatrice d'emplois.

Bernard GARNIER, Vice-Président de la CARENE (Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire) et adjoint au Maire de Saint-Nazaire signale que la trame verte et bleue permet également le maintien de l'activité agricole, y compris en zone périurbaine, et donc le maintien de l'outil agricole, qui devrait être inscrit dans les SCoT. Les exploitations agricoles sont très morcelées, et donc une collaboration avec les élus, la Chambre d'agriculture, les professions agricoles et les habitants serait la bienvenue. Maintenir les paysans revient à maintenir les paysages, mais aussi à maintenir des emplois, notamment dans les filières de production agricole.

Christian PACTEAU signale un certain nombre de confusions ou de raccourcis rapides. Si, en théorie, la biodiversité à sauver se trouve dans les espaces agricoles, en pratique, tel n'est pas toujours le cas. Pour une TVB efficace, la dimension de la biodiversité doit être incluse dans la dimension agricole, et non pas confondue avec elle.

Thierry MOUGEY mentionne, à ce sujet, l'évaluation régulière, inscrite dans le Grenelle 2, des schémas régionaux de cohérence écologique et des SCoT.

TABLE RONDE N°3 : L'INFORMATION ET LA MOBILISATION DES ACTEURS ET DU GRAND PUBLIC SUR CE THEME

LA CONCERTATION AUTOUR DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

**Françoise MARCHAND – Conseillère régionale, Vice-Présidente de la
Commission Environnement et Cadre de Vie Vice-présidente du PNR
Normandie-Maine**

Michaël HOUSEAUX – Parc Naturel Régional Normandie-Maine

Emilie ROSSA – Parc Naturel Régional Normandie Maine

Françoise MARCHAND présente le PNR Normandie-Maine : il comporte 257 000 hectares, 164 communes, 4 départements (La Manche, L'Orne, la Sarthe, la Mayenne), et 2 régions. Un tiers du Parc se trouve en Pays de la Loire, les deux autres tiers en Basse-Normandie. L'origine du projet du parc provient de cette complexité administrative et de la volonté de trouver une cohérence dans la restauration de certains milieux isolés. En 2008, un diagnostic des réseaux écologiques du territoire a permis une identification des secteurs prioritaires d'intervention dans les TVB.

Michaël HOUSEAUX et Emilie ROSSA présentent deux approches de la TVB : l'une, à l'échelle territoriale du parc, en tant que définition du réseau écologique ; l'autre, à l'échelle de la communauté urbaine d'Alençon.

Michaël HOUSEAUX présente la définition du réseau écologique à l'échelle territoriale du parc, mise en place en 2008.

Une concertation élargie s'est mise en place, avec un comité de suivi regroupant une centaine de partenaires financiers, institutionnels, associatifs et scientifiques. Ce comité a été divisé en trois groupes : un groupe « espace patrimonial » (biodiversité) ; un groupe « espace quotidien » (nature ordinaire) ; un groupe « eau et zones humides ». Les partenaires peuvent échanger, partager des données et élaborer des propositions au cours des deux réunions qui ont eu lieu, regroupant 60 participants.

Ils ont pu dégager quelques singularités : une importante couverture forestière, un réseau bocager bien conservé et de nombreuses prairies extensives constituant un réseau écologique global qualifié de sylvo-bocager (trame verte). La trame bleue, elle, regroupe des zones humides principales et des zones humides potentielles.

L'objectif maintenant consiste à affiner ces fuseaux, et à poursuivre la concertation TVB à l'aide de deux groupes de travail qui, plus réduits que les précédents (25 personnes environ), réunissent cependant les mêmes acteurs : un groupe « continuité patrimoniale » ; et un groupe « continuité ordinaire », comprenant les aussi acteurs de l'eau. Ils ont pour mission d'affiner les fuseaux et les outils liés à la TVB, de définir les partenariats les plus pertinents et les modes opératoires et financiers les plus efficaces pour l'intervention sur le territoire. Chaque compte-rendu des groupes de travail est communiqué à l'autre. Les propositions faites par les groupes sont soumises à la commission Environnement, qui peut les valider ou les invalider. Les premières propositions portent sur le bocage (reconstitution du maillage bocager là où il a été endommagé), des mesures contractuelles sur les réservoirs de biodiversité, et seront soumises à la commission en septembre prochain.

Emilie ROSSA présente la TVB à l'échelle de la Communauté urbaine d'Alençon.

Un projet « Atelier territorial » réunit le PNR Normandie-Maine, une collectivité partenaire, la Communauté Urbaine d'Alençon et un groupe d'étudiants en paysage et aménagement. La question du projet était : comment aménager l'espace de manière à tenir compte des continuités sociales et écologiques, à l'échelle locale, intercommunale, communale et de quartier ? Il fallait trouver comment construire un urbanisme qui intègre l'équilibre entre l'homme et la nature.

En plus des partenaires habituels, les partenaires locaux, comme les élus communaux, les associations naturalistes, les habitants et même les touristes occasionnels ont été fortement impliqués dans le projet. Les étudiants ont fait, à partir d'un diagnostic des ruptures et continuités affinées à l'échelle locale (1/1000^{ème}), quelques propositions sous la forme de « boîtes à idées », de manière à ce que la Communauté Urbaine d'Alençon les prenne en compte dans l'élaboration de ses PLU et de son SCoT. Ce principe permettra au public d'avoir à son tour de nouvelles idées qui pourront être intégrées dans l'Agenda 21 d'Alençon.

Le va-et-vient entre différentes échelles se double ici d'un va-et-vient entre différents groupes d'acteurs qui permet de rendre les propositions plus simples et plus opérationnelles.

INTERVENTION SUR LES ESPACES RURAUX (BANDES ENHERBÉES)

Marie-Anne SIMONNEAU – Syndicat des Producteurs de Saumur Champigny

Marie-Anne SIMONNEAU tient à commencer son intervention en précisant que l'AOC de Saumur-Champigny se trouve dans la Maine-et-Loire, au sud de la Loire.

Le Saumur-Champigny est un territoire de neuf communes situées, d'un côté, entre Saumur et Montsoreau, à la limite du département de Maine-et-Loire, de l'autre entre Saumur et Saint-Cyr-en-Bourg, plus au Sud. Il réunit 1 600 hectares de vignes, 120 producteurs dont 1/3 de coopérateurs. Il se caractérise par la présence du massif forestier de Fontevraud et de nombreux petits bosquets et boisements.

En 2004, deux vigneron ont contacté un scientifique, Maarten Van Helden, à propos d'insectes qui ravageaient leurs vignes, tant du point de vue quantitatif que qualitatif. Ce dernier a proposé un projet de recherche sur ces ravageurs et sur leur influence sur le paysage. Ce projet a commencé par la confection, sur 36 parcelles, d'un réseau de pièges permettant de capturer les quatre principaux ravageurs et, à partir des corrélations obtenues entre le paysage et la présence de ravageurs, de limiter leur présence par la réalisation d'espaces de transition entre les vignes.

Des stratégies d'aménagement écologique bien pensées (haies, corridors, enherbements) ont ainsi été mises en place avec la collaboration des scientifiques, des vignerons, de la Chambre d'agriculture, des élus (qui peuvent intégrer la TVB dans les PLU), du Conseil général (qui finance 40 % des haies), du Conseil régional (qui en finance 20 %) et du PNR Anjou-Touraine, la Région des Pays de la Loire ayant financé l'appel à projet correspondant.

**INTERVENTION SUR L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET L'INFORMATION DU GRAND PUBLIC**

**Simon SANDOVAL – Ecopôle – Centre permanent d'initiatives pour
l'environnement Pays de Nantes**

Simon SANDOVAL souhaite présenter les enjeux pour la TVB de la mobilisation citoyenne, de la sensibilisation aux liens entre monde urbain, monde péri-urbain et monde rural, et de la protection du milieu, cela notamment en termes de biodiversité ordinaire.

L'union régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) des Pays de la Loire réunit six associations labellisées centres permanents d'initiatives pour l'environnement en rapport avec le COMOP. Concernant la TVB et plus globalement, son premier objectif est le maintien de la biodiversité et en particulier de la biodiversité ordinaire, via l'information, la sensibilisation et l'animation en direction du plus grand nombre. Il faut, pour cela, tenir compte de la diversité des territoires aussi bien que de la diversité des acteurs. Son deuxième objectif est l'implication des acteurs locaux (gestion différenciée et participative des espaces naturels, plans de désherbages, transmissions des savoir-faire locaux, expertise des CPIE pour les inventaires naturalistes locaux). Du côté de la trame verte, la préservation de la biodiversité ordinaire passera notamment par le jardin. Du côté de la trame bleue, et le projet « Tous acteurs de l'Erdre », la solidarité entre monde urbain et monde rural quant à la consommation de l'espace ou des produits alimentaires sera mise en avant.

Avec le projet « 100 jardins naturels à Nantes » Ecopôle CPIE Pays de Nantes souhaite accompagner les jardiniers qui utilisent trop de pesticides, pour les initier à des pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement, de leur santé et favorisant la biodiversité ordinaire. Les différentes actions doivent favoriser les changements de comportements individuels et collectifs sur l'utilisation de produits phytosanitaires, la notion de propreté dans les jardins et faire évoluer la perception de la nature en ville. Ecopôle CPIE Pays de Nantes a créé en son sein un espace dédié à l'information sur les pesticides (réglementation, risques sur la santé et l'environnement, alternatives), ainsi que des ateliers de formation et des groupes d'échanges de savoirs sur l'éco-jardinage, dont l'objectif est de créer des zones refuges pour la biodiversité (résultat : coproduction, implication des participants, etc.). Il a, de plus, organisé des cours théoriques sur la biodiversité et l'écologie à l'Université. Il a également préparé, sous le nom des « Petits jardins naturels des Floralies », un projet de création de jardins naturels pédagogiques miniatures dans 100 classes d'écoles primaires de l'agglomération nantaise. Enfin, il a confectionné, en lien avec des structures naturalistes (LPO, Bretagne vivante, etc.), un outil permettant aux jardiniers d'évaluer simplement l'attractivité de leur jardin pour la biodiversité ordinaire (notamment en ville), de réaliser des inventaires (principalement sur les milieux), et le cas échéant d'améliorer leurs pratiques. Cet outil sera très bientôt mis en ligne sur le site Internet d'Ecopôle, ce qui permettra la mise en réseau des jardins et favorisera les connectivités interurbaines. Ecopôle CPIE Pays de Nantes a ainsi permis, autour de la biodiversité, en faisant se rencontrer des gens très différents, de partager des savoirs, de créer une solidarité et donc de favoriser une cohésion sociale, et intergénérationnelle.

Dans le cadre de « tous acteurs de l'Erdre », afin d'atteindre les objectifs de la directive cadre sur l'eau (bon état écologique des eaux), l'Ecopôle CPIE Pays de Nantes a aussi créé un espace singulier permettant de favoriser le lien entre les agriculteurs et le consommateur urbain. Dans ces « marchés fermiers », les producteurs peuvent expliquer au consommateur le travail qu'ils font pour favoriser la biodiversité au sein de leurs exploitations agricoles. Ecopôle CPIE Pays de Nantes et l'URCPIE des Pays de la Loire souhaitent également, grâce à une charte en lien avec la Région, via la Cellule Régionale d'Etude de la Pollution des Eaux par les Produits Phytosanitaires, accompagner les jardinerie en formant les vendeurs sur les pesticides (dangers, risques sur la santé et l'environnement, alternatives) et en communiquant auprès des clients à l'intérieur et à l'extérieur des magasins.

De l'expérience d'Ecopôle CPIE Pays de Nantes, il faut retenir que les sciences humaines et sociales, à travers les notions de participation et de bonne gouvernance, doivent être intégrées, comme les sciences naturelles, à la politique écologique.

En conclusion, au niveau de la TVB, ces sensibilisations et inventaires doivent permettre « d'avoir un pied » dans la sphère privée (jardins) qui pourra ainsi compléter les données publiques des collectivités (notamment cartographiques)

Pierre LEFEVRE demande à Thierry MOUGEY ce qu'il en est de cette pédagogie au sein du COMOP.

Celui-ci mentionne les outils de communication (*Powerpoint*, etc.) en cours de conception par le ministère de l'Ecologie, sous l'égide du COMOP TVB. Il insiste sur le fait que toutes les expériences qui viennent d'être évoquées entrent sans problème dans la « logique TVB », et qu'elles peuvent, par le biais de toute une batterie d'outils, urbanistiques comme fiscaux, être utilisées pour définir et mettre en place les SCoT. Mais la TVB n'est pas une finalité en soi, précise-t-il. La finalité est bien plutôt la préservation de la biodiversité, et notamment la biodiversité ordinaire. La TVB n'est qu'un outil pour cela.

Il rappelle que le schéma régional de cohérence écologique, défini à partir des grandes orientations nationales, permettra la cohérence entre les différentes actions locales.

Alain CHALOPIN atteste que tout programme bocager local s'accompagne maintenant d'un programme de formation et de sensibilisation, qu'il est par ailleurs très demandé par les élus, et qu'il est de mieux en mieux pris en compte.

Loïc BIDAULT informe que, chez lui, des journées techniques du parc, au nombre de 4 par an environ, et organisées depuis 5 ou 6 ans déjà, sont précisément des journées de formations gratuites, destinées aux agents communaux afin qu'ils acquièrent de bonnes pratiques.

Alain BENTHAHA signale avoir découvert tardivement qu'une fédération de chasseurs était très compétente dans ces domaines. Il suggère donc qu'un bilan des compétences soit effectué en amont. Par ailleurs, il rappelle que le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) s'est sensibilisé aux questions de l'environnement et a, en conséquence, amélioré ses formations à ce sujet.

Thierry MOUGEY déclare que si aucun plan de formation n'est particulièrement étudié par le COMOP actuellement, il existe néanmoins de nombreux stages pour les fédérations départementales de chasseurs, par exemple, ou mis en place par l'Atelier technique des espaces naturels. Un premier stage organisé par l'ATEN en avril 2009 sur les corridors et les continuités écologiques a regroupé des personnes de différentes structures : Parcs Naturels Régionaux (PNR), Office National des Forêts (ONF), collectivités territoriales, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Conservatoires d'espaces naturels, Chambres d'agriculture, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports l'Urbanisme et les constructions publiques (CERTU), etc.

Estelle BRAULT, coordinatrice du réseau d'éducation à l'environnement, à la citoyenneté et au développement durable GRAINE des Pays de la Loire ajoute que, grâce au réseau GRAINE, il existe près de 80 structures aptes à sensibiliser et à former les techniciens. Elle informe qu'une conférence GRAINE se tient d'ailleurs les 28 et 29 octobre à Caen, et dans la région le 25 septembre.

Jean-Michel MARCHAND souhaite qu'on n'oublie pas non plus d'informer le public. Cela doit se faire par différents vecteurs, et notamment via les scolaires.

Christophe LACHAISE, directeur du CPIE Pays de Nantes Ecopôle, insiste sur l'aspect sociologique de la TVB. Le changement des comportements est-il pris en compte par le COMOP ?

Thierry MOUGEY répond que si, au sein du COMOP, la question est peu abordée en tant que telle, un des appels à projet 2008-2010 du ministère vis-à-vis des PNR a pour objet l'acceptabilité de la TVB, et se fait en collaboration avec des sociologues.

Pierre LEFEBVRE sollicite des témoignages sur les traitements forts existants pour éliminer les herbes « folles » en communes rurales.

Alain BENTHAHA lui rétorque, en s'en réjouissant, que la peur des herbes folles s'est atténuée au profit d'une certaine attention pour la biodiversité.

Simon SANDOVAL signale qu'à propos de la sensibilisation et de la gestion différenciée, les collectivités, qui manquent de supports pédagogiques autres qu'institutionnels, ont besoin d'être accompagnées.

Françoise MARCHAND signale que la Cellule Régionale d'Etude de la Pollution des Eaux par les Produits Phytosanitaires (CREPEPP) effectue un travail pédagogique d'envergure (conférences, plaquettes, etc.).

Thierry MOUGEY informe que le COMOP prendra fin le 31 décembre 2009 (fin du mandat de son Président, le sénateur Paul RAOULT), et que si l'on se réfère à la version actuelle du projet de loi Grenelle 2, un « comité national trame verte et bleue » devrait poursuivre ses travaux. Trois groupes de travail (communication, mesures contractuelles, urbanisme) rendront leurs propositions vers septembre-octobre, ce qui devrait correspondre à l'adoption du projet de loi Grenelle 2.

CONCLUSION DES ECHANGES PAR LES PRESIDENTS DE PARCS NATURELS REGIONAUX

Françoise MARCHAND, Vice-Présidente du PNR Normandie-Maine, se félicite de cette journée, qu'elle a trouvée passionnante et de très haut niveau. La TVB lui paraît très intéressante pour son PNR, et notamment du point de vue de la concertation. Elle se pose cependant la question de son financement, en suggérant que l'Etat participe au titre du schéma de cohérence écologique.

Jean-Michel MARCHAND se félicite, lui aussi, de cette journée, et en remercie les organisateurs. La place des scientifiques, des élus, des citoyens et notamment des militants lui paraît mal définie. De plus, il faudra mettre l'accent – plus que cela n'a été fait – sur la pédagogie, et notamment sur la simplicité et l'opérationnalité, comme cela a été dit. Jean-Michel MARCHAND se déclare néanmoins ravi que la biodiversité ordinaire devienne enfin un sujet d'intérêt. Enfin, au-delà des schémas, plans et prescriptions, il préconise une intelligence partagée.

CLOTURE DE LA CONFERENCE

Alain BENTAHA, Conseiller régional, Vice-président de la Commission Environnement et Cadre de Vie, Vice-président du Parc Naturel Régional de Brière

Alain BENTAHA souhaite conclure, en remerciant tous les participants, en tant que Conseiller régional.

Le savoir partagé est, selon lui, la meilleure manière d'avancer ensemble. Il se réjouit également que le terme de biodiversité ne fasse plus peur. Il se félicite enfin que les PNR et les réserves naturelles aient fait de la biodiversité leur priorité.

La synthèse de ces travaux sera faite en octobre 2009, lorsque la Région adoptera la stratégie régionale sur la biodiversité, un schéma régional de cohérence écologique à l'appui.

Concertation, clarification et mobilisation sont, selon lui, les mots synthétisant les débats qui viennent d'avoir lieu sur la TVB.

« Concertation », car si la biodiversité n'est plus négligée aujourd'hui, elle ne pourra être atteinte que par l'action convergente et concertée des acteurs publics et privés concernés. La cohérence d'un futur réseau écologique régional devra être fondée sur la combinaison et la complémentarité des outils existants : PNR, réserves naturelles, sites du conservatoire du littoral, espaces naturels sensibles des départements, zones NATURA 2000, etc. Les espaces de nature « ordinaire » doivent être intégrés dans la charte.

« Clarification », car si tout le monde s'accorde sur le fait que le futur schéma doit être porté par la Région, en association avec l'Etat, la question des moyens venant de l'Etat reste à préciser. Il n'est pas question de rester sur des incantations. L'Etat et le Conseil régional doivent trouver un outil commun pour la TVB en Pays de la Loire, qui vient d'être adoptée dans l'Agenda 21, et témoigne du fort engagement des élus régionaux.

« Mobilisation », parce que la mobilisation des dynamiques locales et des territoires d'expérimentation rassemblant les acteurs locaux est primordiale.

- La première piste de travail consiste dans l'accompagnement contractuel des territoires. Il se fera par un contrat régional TVB qui, sur 3 ans, planifiera des actions d'investissement, de gestion et d'animation, tout cela sur la base d'un cadrage national et régional ;
- La deuxième piste de travail importante est la labellisation de 20 % des territoires en PNR ou en réserves naturelles régionales, au lieu des 10 % actuels. Défricher, inventorier, et labelliser les territoires permettra de favoriser la biodiversité.

Alain BENTAHA remercie les services de la Région des Pays de la Loire pour ce colloque très studieux, et d'une grande qualité.

Pierre LEFEVRE clôt le colloque.